

LES
CINQ ÉTAPES
D'UN DRAME

1878 à 1943

PAR

ANTONY KRAFFT-BONNARD



IMPRIMERIE DU VICTORIA-HALL
GENÈVE - 1944

LES CINQ ÉTAPES
D'UN DRAME

1878 à 1943

par

ANTONY KRAFFT-BONNARD



IMPRIMERIE DU VICTORIA-HALL
GENÈVE

A la mémoire
de ma fille, Madame Paul Richardot, pasteur,
née Hélène Krafft,
décédée à Boffres (Ardèche), le 26 août 1943.
En 1922, elle alla, avec son frère, à Marseille,
recevoir l'orphelinat suisse,
qui avait dû s'enfuir de Constantinople.
Fidèle collaboratrice dans cette œuvre de secours,
elle s'est beaucoup intéressée à ces petits orphelins,
qui gardent d'elle un affectueux souvenir,
ayant compris qu'elle les aimait.

LES CINQ ÉTAPES D'UN DRAME

1878

C'est une date historique. Elle aide à comprendre des événements qui troublent l'Europe depuis plus d'un demi-siècle.

On se souvient qu'on désignait alors, non sans ironie, les relations internationales, — notamment entre les grandes puissances — sous le nom de « Concert Européen ».

Il y eut en effet, en 1878, à Berlin, une conférence-concert, dont le chef d'orchestre fut le prince de Bismarck. C'était après la guerre russo-turque.

Une entente entre les cinq grandes puissances : Russie, Allemagne, Autriche, France, Angleterre, fut établie pour manifester l'intention de protéger les populations chrétiennes de l'Empire ottoman, en particulier les Arméniens. Une promesse formelle fut donnée à ce peuple, et un engagement catégorique fut pris à l'égard de la politique intérieure de l'Empire ottoman.

Ces deux faits sont consignés dans l'article 61 du traité de paix, résultat des délibérations de cette mémorable Conférence.

Voici ce fameux article :

« La Sublime Porte, (comme chacun le sait, c'était le gouvernement de l'Empire ottoman) s'engage à réaliser sans plus de retard les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kourdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux Puissances signataires, qui en surveilleront l'application ».

Il est nécessaire de rappeler toujours ce fait, qui est à la base de ce qu'on avait l'habitude d'appeler « La Question d'Orient ».

L'entente en faveur de l'Arménie fut si unanime, que ce pays fut invité officiellement à la dite Conférence, et représenté par son patriarche, chef de l'Eglise arménienne-grégorienne, seule autorité civile de ce vieux peuple de religion chrétienne. En effet, c'est en 301 que le roi d'Arménie, chef d'un puissant royaume, anéanti plus tard par l'invasion des Turcs, décida, après sa conversion, que le christianisme serait désormais la religion nationale.

A la Conférence de Berlin, le vaincu (la Turquie) de la guerre russo-turque fut convoqué. L'Empire ottoman était représenté par son sultan Abdul-Hamid. Naturellement, cet empereur dut s'incliner devant cet article 61, qui manifestait clairement et sans détours la parfaite harmonie du « concert européen ».

1896

Le chef de l'Empire ottoman, le sultan et calife Abdul-Hamid, fut le premier à ne pas prendre au sérieux le beau programme du fameux article 61. Il n'avait pas confiance dans la sincérité des délégués de la soi-disant chrétienté.

Il songea à une réaction et la prépara. Représentant de l'islamisme, il était pénétré de haine à l'égard du christianisme et, fidèle à certaines prescriptions du Coran, il considérait comme sacrée la destruction des chrétiens. Cette idéologie couvrait un programme politique envisageant l'anéantissement progressif de la nation arménienne. Il n'y avait qu'à saisir l'occasion favorable, ou, si elle faisait défaut, à en provoquer une, lui procurant une apparence de justification.

Il se rendait compte que l'article du Traité de Berlin ne pouvait être qu'un prétexte, et que les puissances signataires, — sinon toutes, du moins l'une d'entre elles — se réservaient le droit d'utiliser ce prétexte pour intervenir dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman, dont l'héritage était convoité.

Abdul-Hamid était désigné alors sous le nom de « l'homme malade », et plus tard, on l'appela aussi « le grand assassin », ou « le sultan rouge ». C'est lui qui a formé le plan de supprimer la nation arménienne.

On apprit un jour, en Occident, qu'en deux ou trois semaines, quelque 300.000 Arméniens avaient été massacrés dans les rues de Constantinople et dans les environs.

Le premier orphelin, que j'ai eu le privilège d'accueillir, en 1879, à la gare de Genève, Ohannès Hatschadourian, appelé plus tard Jean Dourian, m'a raconté comment les choses s'étaient passées dans sa famille. En deux mots, voici : le père, se rendant compte que la tue-rie, qui se poursuivait dans les rues allait atteindre son domicile, rentra aussitôt chez lui et se cacha dans une armoire. Mais quelques instants plus tard, deux ou trois massacreurs montaient dans l'appartement, découvraient le malheureux et le traînaient dans les escaliers. Le petit garçon se souvenait des coups que reçut son père à chaque marche et de celui qui l'a achevé au bas de l'escalier.



Quelle fut alors la réaction des puissances signataires du Traité de Berlin ? La France et l'Angleterre n'hésitèrent pas à envoyer des cuirassés dans le Proche-Orient, où le prestige d'une puissance militaire européenne est tel, qu'on s'incline avec empressement devant elle. (De tels faits se passent aussi ailleurs, hélas !) Il était évident pour quiconque réfléchissait un peu, qu'il aurait suffi d'une manifestation un peu énergique pour arrêter « le bras du méchant ». Pourquoi cette manifestation, qui eût été si opportune, n'eut-elle pas lieu ? Cette question s'impose d'autant plus à l'esprit qu'elle oblige de rappeler le fait historique qui a déterminé toute une politique de trahison et de lâcheté.

Trahison ! Ce fut celle de l'empereur d'Allemagne Guillaume II. Trahison ! Celle de l'empire allemand signataire, comme les autres Etats, du traité de 1878 et particulièrement de l'article 61, dont l'initiative avait certainement été prise par Bismarck. L'intérêt de Berlin

était moins de soutenir des populations chrétiennes persécutées que de préparer des relations avec l'Empire ottoman en vue de favoriser le « Drang nach Osten ».

Lâcheté ! Les deux puissances, qui étaient intervenues pour faire honneur au traité qu'elles avaient signé, comprirent qu'elles auraient affaire, si elles persévéraient, non seulement à Abdul-Hamid, mais encore à Guillaume II. Alors, par crainte d'une guerre européenne, les cuirassés furent rappelés. Crainte injustifiée d'ailleurs, car il serait facile de citer certaines vastes opérations financières rendues difficiles par l'attitude d'Abdul-Hamid, parce qu'il escomptait l'impunité, et qui ont pu être réglées par la simple menace de quelques obus sur Yildiz Kiosk, palais de l'empereur.

Lâcheté ! Les grandes puissances, signataires du Traité de Berlin, abandonnèrent la promesse faite aux populations chrétiennes persécutées, notamment aux Arméniens, expressément cités, dans l'article 61. Elles ont passé outre à leurs engagements, que l'on désignait sous le nom de « Protection collective ».

• • •

En apprenant la nouvelle des massacres, l'opinion publique, en Occident, fut révoltée. Honneur aux journaux qui eurent le courage de nous renseigner et de stigmatiser la politique internationale. Il y eut alors dans notre pays des assemblées populaires comme nous n'en avons jamais revues. Je me souviens de celle de Lausanne, où, faute de local suffisant, la foule dut se réunir sur la place de La Palud. Les orateurs parlaient du haut d'une tribune dressée à côté de la statue de la Justice. De ces réunions, qui eurent lieu dans les principales villes de la Suisse, est résultée une pétition couverte de plus de 413.000 signatures, adressées au Conseil

fédéral, pour le supplier d'intervenir auprès des grandes puissances et de leur rappeler l'article 61 de 1878. Peine perdue. La politique des intérêts, ainsi que la rivalité entre les puissances, empêchaient toute action concertée. Naturellement, on assista à l'abandon du Traité de Berlin. L'harmonie n'existait qu'en apparence.

* * *

Il y eut cependant une autre réaction. Celle de chrétiens qui ne pouvaient se contenter des protestations de certains journaux ou des vains efforts officiels. Ils prirent alors la résolution de venir au secours des victimes. Le sort des orphelins retint tout particulièrement leur attention. C'est en leur faveur que s'organisèrent peu à peu des œuvres de secours. Celle de Suisse fut certainement une des premières.

Des pasteurs neuchâtelois prirent l'initiative de ce mouvement de solidarité chrétienne ; ils chargèrent le Professeur Georges Godet d'étudier ce problème délicat, ce qu'il fit dans l'été 1896. Cette initiative eut pour résultat la réunion de représentants de quelques cantons, à Lausanne, le 29 septembre 1896. Il y fut décidé de secourir les Arméniens d'Asie Mineure, en collaboration avec la mission américaine établie dans le pays depuis un demi-siècle environ.

Telle fut l'origine d'une importante œuvre de secours dans le proche-Orient ; elle y a subsisté jusqu'en automne 1922. Bien des personnes dévouées se rendirent auprès de ces orphelins.

Puis, au commencement du siècle, on prit la résolution de centraliser l'œuvre suisse surtout à Sivas, où un bel immeuble fut construit pour abriter les enfants, garçons et fillettes, qui dépendaient uniquement du comité suisse.

Des familles de notre pays s'engageaient à payer la pension annuelle d'un enfant auquel elles s'intéressaient directement. Il y aurait là toute une histoire à écrire... Malheureusement, en 1920, le personnel de l'orphelinat de Sivas dut fuir devant la persécution et se réfugia à Samsoun, ensuite à Constantinople. La direction de cet établissement, avertie par un fonctionnaire ottoman de la menace qui pesait sur elle, eut le temps de détruire, dans une nuit mémorable, toutes les archives, qui auraient pu la compromettre gravement. Le souvenir de magnifiques dévouements est ainsi perdu à tout jamais. Je n'insiste pas sur cette partie importante de l'action suisse. J'espère pourtant qu'un jour quelqu'un rassemblera les notes que nous possédons et rendra ainsi un juste hommage au long et persévérant effort accompli par des Suisses demeurés fidèles à l'appel de 1896 et aux engagements pris à l'égard d'innocentes victimes des terribles massacres.

Il est cependant un souvenir sacré que je dois rappeler ici, c'est celui de Mlle Marie Zenger, directrice de l'orphelinat de Sivas durant la guerre. Prévenue par un fonctionnaire turec que la persécution s'abattrait aussi sur cette ville, Mlle M. Zengler, après deux jours de luttes intérieures, offrit à des chefs de l'armée de soigner comme garde-malade des soldats en campagne, à la condition qu'ils s'engageraient de leur côté à protéger, pendant les rudes journées prévues, les enfants qui lui étaient confiés. L'offre fut acceptée. Elle entra au service de l'armée turque, se dévoua sans compter pour les soldats malades, mais atteinte du typhus, elle mourut à Erzingian, où elle fut enterrée avec les honneurs militaires. A Sivas, les chefs tinrent leur engagement, et l'orphelinat entier fut sauvé.

Nous considérons que, de 1898 à 1922, la Suisse a protégé, élevé et instruit deux mille orphelins ; chiffre approximatif, car nous devons admettre que les trois quarts de ces jeunes gens ont disparu à leur tour par suite des destructions et des déportations.

• • •

Arrêtons-nous maintenant à une autre des œuvres fondées le 29 septembre 1896. Elle a un caractère particulier, et — fait à retenir —, elle subsiste encore aujourd'hui sous le nom de « Foyer Arménien ».

Pendant cet été 1896, alors qu'on apprenait le projet dont le professeur neuchâtelois Georges Godet prenait l'initiative, de nombreuses familles de notre pays offrirent d'adopter un enfant, dans le cas où il serait possible d'en faire venir quelques-uns en Suisse. Comment répondre à cette offre ? C'était chose fort délicate. Cela supposait des enquêtes, soit dans le Proche-Orient, soit en Suisse, une entente avec nos autorités fédérales et cantonales, et surtout, il fallait surmonter une très forte opposition à ce projet.

Dans les milieux qui s'intéressaient à l'étude de cette organisation de secours, on estimait, d'une façon générale, qu'il y aurait de gros inconvénients à s'engager dans cette voie, qu'il fallait par conséquent refuser ces offres généreuses et concentrer tout l'effort sur une œuvre d'éducation parmi les orphelins demeurés dans leur pays. On redoutait de déraciner, de dépayser ces jeunes victimes, et de compromettre ainsi leur avenir. On craignait également que la présence de ces jeunes orientaux fit naître des difficultés. On appréhendait enfin des incompréhensions entre les émigrés et les familles qui les accueilleraient.

Cette importante question fut cependant mise à l'ordre du jour de la séance constitutive de septembre 1896. Après un long débat, le comité unanime décida de ne pas s'engager dans cette œuvre particulière de secours à des enfants amenés dans notre pays.

En présence de cette résolution, un membre de ce premier comité, l'égyptologue Professeur Edouard Naville, qui connaissait fort bien l'Orient et qui savait l'importance pour ces populations persécutées d'avoir des relations suivies avec notre Occident, ne voulut pas laisser tomber entièrement le projet.

Il proposa qu'une commission spéciale fût créée et chargée de poursuivre l'étude du projet d'immigration d'orphelins. Cette proposition, fortement appuyée par le président du comité, le Professeur Godet, fut adoptée à l'unanimité.

M'est-il permis de dire ici que j'étais présent à la séance du 29 septembre 1896 et que le comité, sur la demande de son président, me chargea d'organiser et de présider cette commission spéciale ; elle devait se rattacher officiellement à l'œuvre du comité général, ce dernier prenant à sa charge la dépense comptabilisée à part. Le comité général assumait ainsi toute la responsabilité financière.

Cette commission fut constituée le lendemain sous le nom de « Société Suisse d'immigration et de patronage d'orphelins arméniens », et se mit à l'œuvre. Son activité s'est poursuivie de 1896 jusqu'à la guerre de 1914. Des relations furent établies d'abord entre cette société et des personnalités arméniennes ou européennes domiciliées à Constantinople. Il fut possible de mettre à l'abri dans notre pays une trentaine d'orphelins, qui furent confiés aux familles disposées à les adopter.

Mais un gros obstacle ne put être surmonté, ce qui explique le petit nombre d'enfants immigrés. En effet, beaucoup d'orphelins avaient été choisis pour être transportés en Allemagne. La société suisse entra en relations avec cette œuvre de secours, dont le siège était à Francfort.

Puis il fallut bientôt se rendre à l'évidence : à Constantinople, les chefs de l'Eglise arménienne s'opposèrent subitement à cette émigration, préférant garder chez eux leurs orphelins, plutôt que de les confier à une puissance européenne pour laquelle il n'avaient guère de sympathie, à cause de l'appui donné à Abdul-Hamid par Guillaume II. Ils craignaient que leurs enfants ne fussent dénationalisés et qu'ils ne devinssent des agents du pan-germanisme.

Nous fûmes dans l'obligation de nous incliner devant cette décision, qui émanait des autorités de l'Eglise arménienne. Nous dûmes aussi mettre un terme à certaines relations, afin de bien marquer que l'œuvre créée et poursuivie dans notre pays était entièrement désintéressée au point de vue politique. Il s'agissait de proclamer et de répéter sans cesse que nos comités de secours en Suisse faisaient effort pour défendre une cause de justice et de réparation. C'est là le principe fondamental de toute notre œuvre, et, depuis 47 ans, il n'a jamais varié.

Les circonstances contraignirent la société d'immigration et de patronage à étendre son action en s'occupant non seulement des orphelins placés dans des familles, mais d'une manière plus générale, des réfugiés adultes, des jeunes gens surtout qui, sous leur seule responsabilité, fuyaient l'Empire ottoman et venaient d'eux-mêmes chercher protection dans notre pays. Ces réfugiés apportaient avec eux des tapis, dans lesquels ils avaient

enveloppé leurs bagages. Ces tapis, fort beaux parfois, leur servaient de valises. Dans ces ballots, il y avait aussi des broderies. Tous ces objets eurent un grand succès dans notre pays ; notre société servit d'intermédiaire et permit ainsi l'écoulement de cette précieuse marchandise.

Les enfants protégés par la société suisse d'immigration ont été dispersés au terme de leur préparation scolaire et professionnelle. Plusieurs sont retournés en Orient. Malheureusement, nous sommes restés sans nouvelle d'eux. Ils furent pris dans la tourmente pendant la guerre mondiale.

1914

Il est facile de comprendre le lien politique qui unissait l'Empire d'Allemagne et l'Empire ottoman. On ne pouvait oublier les services rendus par Guillaume II au Sultan, lors des grands massacres.

En 1914, il n'était plus question d'Abdul-Hamid ; il avait été renversé entre temps par la révolution des Jeunes Turcs. Ces derniers avaient organisé un nouveau gouvernement, qui, au début, donnait grand espoir. Il y avait un parlement, et en 1907, une constitution avait été votée. Entre ces deux empires, l'entente tacite était solidement établie.

Ce fait, ajouté à bien d'autres circonstances, qu'il n'y a pas lieu de rappeler ici, donna à l'empereur allemand le sentiment que l'heure était venue de reprendre le projet bismarckien du « Drang nach Osten ». Pour le réaliser, il commença par envahir la Belgique neutre. Pourquoi donc, voulant conquérir à l'Est, a-t-il attaqué à l'Ouest ? En agissant ainsi, il imitait le « chancelier de fer », qui, afin de s'assurer plus de liberté dans ses mouvements vers l'Est, avait déjà, en 1864, par la guerre contre le Danemark, montré aux pays nordiques qu'il était le plus fort. Puis il avait renforcé cette politique en attaquant l'Empire d'Autriche, en 1866, et en faisant de l'empereur François-Joseph son « brillant second ».

Enfin, par la guerre de 1870, il garantissait ses arrières.

En dirigeant à nouveau ses regards vers l'Est, Guillaume II espérait se frayer un passage à travers le Proche-Orient, pour atteindre le Golfe Persique et les Indes.

Il faisait ainsi concurrence à la voie maritime du Canal de Suez.

La route terrestre offrait la perspective d'énormes richesses à saisir tout le long du chemin (pétrole, manganèse et bien d'autres matières premières). Et la collaboration avec la Turquie devait faciliter aussi la conquête du Caucase par le sud.

Quelques mois avant la guerre actuelle, en mai 1939, un représentant officiel de la République turque, me parlant, dans une conversation privée, du point de vue fermement établi de la Turquie, ajoutait : « Il y a bien des chances que ce soit cette attitude de mon pays qui paralyse plus que toute autre le projet allemand ».

• • •

Laissons pour l'instant le projet de l'Allemagne. Les circonstances politiques ont toujours déterminé les aspects de la question arménienne. Il faut donc parler de la tourmente qui a éclaté à la faveur de la guerre, en 1915. En effet, le gouvernement de l'Empire ottoman reprit l'ancien projet d'Abdul-Hamid, visant à anéantir la nation arménienne. Cette détermination conduisit aux effroyables persécutions de 1915 et 1916. Parmi les documents qui demeurent de cette époque tragique, bornons-nous à citer un ordre officiel, signé par le ministre de l'intérieur de l'empire :

« Une décision antérieure avait été prise pour la suppression de l'élément arménien, qui, depuis des siècles, désire saper les fondements solides de l'Etat et qui a pris les apparences d'un important malheur pour le gouvernement ; mais les exigences des temps n'offraient point la possibilité de réaliser cette intention sacrée. »

Maintenant, tous les obstacles étant supprimés, et le temps de débarrasser la patrie de cet élément dangereux étant arrivé, on vous recommande expressément de ne pas vous laisser aller à des sentiments de pitié en présence de leur état lamentable et, en mettant fin à leur existence, de travailler à la suppression du nom arménien en Turquie. Faire attention que les fonctionnaires désignés pour atteindre ce but soient des patriotes et des hommes de confiance ».

Qu'on me permette d'ajouter un mot de M. Henri La Fontaine, sénateur de Belgique, le vénéré président de l'ancienne société internationale pour la paix, qui, en qualité de délégué de la Belgique à la Société des Nations, fit la demande suivante à la toute première séance: « *Attachons-nous résolument à la question arménienne et résolvons-la sans retard !* »

Voici un court extrait d'une préface de M. La Fontaine à la brochure: *L'Heure de l'Arménie*, parue en mars 1922: « *Comment ne pas sentir en soi sourdre une pitié infinie et se dresser une volonté irréductible et ferme de faire enfin justice, et de mettre un terme au plus horrible drame de tous les temps ? Il y va de l'honneur de l'humanité... L'heure est solennelle. Les gouvernements ont une dernière occasion d'échapper au jugement sévère des générations futures. Le salut de l'Arménie sera le signe manifeste de la probité internationale.* »

On considère qu'en 1914 il y avait en Anatolie environ trois millions d'Arméniens. Après les massacres et les déportations de 1915 et de 1916, il n'en restait qu'un million et demi. C'était donc l'anéantissement de la moitié de la population. Il faut rappeler ici que des contingents importants de jeunes Arméniens, qui réussirent à s'échapper furent organisés en une légion, qui combattit aux côtés des Alliés et qui a, en particulier, rendu de grands services dans la conquête de la Palestine.

Des honneurs et des croix de guerre furent distribués sur l'ordre du général Alenby. Les Alliés témoignèrent à maintes reprises leur reconnaissance à cette jeunesse arménienne ; ils l'appelaient « nos petits Alliés ». De belles promesses leur furent faites pour l'après-guerre.

Forts des engagements pris, des chefs de la malheureuse nation désiraient être accueillis à Paris lors des pourparlers de paix. Comprenant qu'ils ne pourraient se présenter au nom d'un peuple aussi opprimé et dispersé, ils résolurent de fonder rapidement un petit Etat ; ils réalisèrent leur projet, non sur le territoire de l'Empire ottoman, mais au Caucase, en territoire russe.

C'est le 28 mai 1918, six mois avant l'Armistice, que cette jeune République fut fondée et organisée aussi complètement que possible. Résultat ? Une délégation officielle de ce jeune Etat put se présenter à la Conférence de la Paix au nom d'une organisation reconnue et établie. Pendant la préparation du Traité de Versailles, des efforts constants furent tentés pour obtenir la réalisation des promesses et même des engagements pris pendant les années de guerre envers les Arméniens malheureux.

Les délégués de la jeune république caucasienne durent user de patience et constater que les petits et les faibles devaient faire antichambre, ils étaient trop souvent invités à attendre que l'on pût ou voulût bien s'occuper d'eux.

Ils trouvèrent cependant des amis désintéressés et fidèles, en particulier dans la Ligue Internationale Philarménienne, fondée à Paris et à Genève, en 1920, et dont le siège central était dans cette dernière ville. Les délégués de cette ligue rencontrèrent beaucoup d'indifférence et de mauvaise volonté. Ce furent des années de

déception. Cette Ligue subsiste et elle est encore reconnue officiellement par la S. d. N., mais forcément elle est au chômage. Attendre et veiller... car l'adversaire, celui que le Christ a désigné du nom de Mamon, ne capitule pas... et il faudra encore compter avec lui.

Heureusement, le Président Wilson soutint énergiquement la cause de la justice, représentée par le peuple arménien. L'illustre Président a certainement contribué plus que tout autre à la rédaction de l'article 88 du Traité de Paix.

Le 10 août 1920, le Traité de paix entre les Alliés et la Turquie fut signé à Sèvres. Le chef de la délégation arménienne, Avétis Aharonian et M. Boghos Nubar, y apposèrent, on peut comprendre avec quelle émotion, leurs signatures au nom de leur nation.

Sur le papier, dans un traité reconnu par toutes les puissances victorieuses et par la Turquie vaincue, l'Arménie obtenait le maximum de ce qui pouvait être souhaité. C'était une victoire complète. Dans le deuil et la misère, cet événement fut salué avec une grande joie et une gratitude profonde. Un immense espoir remplissait les cœurs.

Si l'article 61 du Traité de 1878, qui inaugurerait une politique de protection collective, permettait d'espérer d'heureux résultats, la réalisation concrète de cette politique garantie par le Traité de Sèvres réjouissait bien davantage et permettait au vieux peuple, toujours fidèle à sa tradition historique et à sa foi, d'envisager un avenir meilleur.

Il me souvient d'avoir eu le privilège d'accompagner le Président Aharonian à Berne et de le présenter au Président de la Confédération, le regretté Giuseppe Motta. J'ai toujours déploré de n'avoir pas pu prendre sur place des notes en écoutant le chef de la plus jeune

République et celui de la plus ancienne, tous les deux si distingués, tous les deux patriotes entièrement désintéressés, en même temps que dévoués à leur peuple, tous les deux grands orateurs et poètes. Nous allâmes aussi rendre visite au directeur du Bureau International des Postes pour lui présenter les futurs timbres de la République Arménienne, et l'informer que la monnaie serait désignée sous le nom de « lumma », terme qui signifie pite, en souvenir du récit biblique de la pite de la veuve.

Mais, parallèlement à cet effort qui aboutit à la solution du problème arménien, selon le droit, la justice et le respect des peuples sans défense, il se préparait en Turquie des événements qui devaient tout bouleverser et conduire à l'abandon du Traité de Sèvres et, par conséquent, aux droits accordés par son article 88.

Ce fut une sombre période dans l'histoire des luttes soutenues avec tant d'ardeur, d'esprit de sacrifice et de compréhension par les chefs de la nation arménienne.

Nous avons pris part, jour après jour, au nom de la Ligue Internationale Philarménienne, à la douleur et à l'angoisse de nos amis.

Les avertissements et les appels à tous les gouvernements de l'Occident redoublèrent. Je pense en particulier à l'entretien que nous eûmes, le Professeur Paul Moriaud et moi-même, avec le Premier Ministre de la République française, M. Millerand. Il fut fort impressionné par des renseignements très directs que nous apportions, et qui s'exprimaient, en quelque sorte, sous une forme lapidaire dans un dernier télégramme reçu de la directrice de notre orphelinat à Sivas. La censure turque le laissa passer, parce qu'elle n'en comprit sans doute pas la véritable signification. C'était un cri d'une solennelle gravité : « Priez pour nous ». M. Millerand fut ému en se rendant compte que c'était l'appel suprême, tout espoir d'un secours humain étant devenu impossible.

Nous avons beaucoup souffert de voir à quel point les intérêts matériels, l'âpreté au gain, dominaient les hommes, et, finalement, toute la politique. Cet esprit-là viciait par avance l'œuvre de la Société des Nations en voie de formation. Le découragement gagnait de plus en plus. La déception s'aggravait. C'est alors que nous adressâmes un télégramme aux Etats-Unis, le 31 octobre 1919, à M. le Président Wilson et à M. le Président du Sénat américain :

« Monsieur le Président,

Dans le conflit mondial, aucun peuple n'a payé ses espoirs de liberté d'un prix plus élevé que les Arméniens. L'Arménie meurt. Il n'est fait aucun droit au cri des survivants. Les appels les plus justifiés restent sans réponse. Cela ne peut plus durer. Il faut mettre un terme au crime. Laisser ce peuple chrétien, énergique et civilisateur, sous le joug d'un gouvernement qui le tracasserait et l'opprimerait sans cesse, ce serait maintenir un foyer d'incendie qui tôt ou tard mettrait le feu au monde. L'humanité vous supplie de prendre sous votre protection ce peuple martyr. Un magnifique état-major de citoyens américains accomplit autour de lui depuis cent ans une œuvre de libération et de développement intellectuel et moral qui a produit de grands résultats. En outre, l'Amérique l'a secouru dans de terribles périodes de détresse. Vous connaissez donc ce peuple et vous l'aimez. Ne l'abandonnez pas, sauvez-le, vous le pouvez. Tous les regards angoissés se tournent vers vous, attendant avec espoir votre décision. Puissiez-vous accepter sans retard le mandat protecteur, et l'Arménie vivra.»

Au nom de la Fédération des Comités suisses Amis

Le Président : Léopold Favre.

Le secrétaire général : A. Krafft-Bonnard.

Nous mettions tout notre espoir dans la personne du Président Wilson, dont nous connaissons la conviction ferme et les intentions nettes en faveur de l'Arménie ; car il avait maintes fois manifesté son désir d'assurer l'indépendance de ce peuple sur la vieille terre qui s'étend au pied de l'Ararat. Et l'on peut dire que, le 10 août 1920, il avait déjà, par le Traité de Sèvres, remporté une belle victoire.

• • •

Quant à notre œuvre de secours, qui, elle, ne s'occupait pas de politique, mais seulement des victimes à soulager, elle ne perdit pas son temps. Je vois encore près de la gare de Genève les monceaux de vêtements de toutes tailles, récoltés dans notre pays. Ils furent emballés dans d'énormes sacs de cuir, fermés, scellés et, portaient l'emblème de la Croix-Rouge. Nous achetâmes en une seule fois des souliers de toutes les pointures, pour hommes et femmes, et qui représentaient une dépense de six mille francs.

Les réfugiés arméniens arrivèrent nombreux dans notre pays. Fidèles à l'élan donné par notre œuvre primitive de 1896 et au devoir d'hospitalité, nous avons dû assumer de lourdes responsabilités financières pour secourir momentanément les uns, plus longtemps les autres. Il se trouva des personnes âgées et des malades, qui eurent besoin de l'appui de notre œuvre de secours pendant de longues années. Un de ceux qui furent accueillis alors est décédé ce printemps, après avoir passé plus de 25 ans dans des pensions, surtout à Leysin.

1922

Cette date est d'une importance capitale. Elle marque en effet un tournant de la politique internationale, qui dès lors fut engagée sur une voie de déception, par les graves changements qu'en 1922 il fallut constater et subir, au proche Orient... et ailleurs aussi.

En automne, après plus d'une année de guerre, Mustapha Kémal resta vainqueur de l'armée grecque. Celle-ci, dans sa retraite, entraînait avec elle les restes des populations de religion chrétienne de l'Asie Mineure. Semaines terribles. Incendie de Smyrne ; embarquement imprévu et rapide sur des bateaux européens, mouillés dans le port de cette ville, d'un million deux cent quatre-vingt mille fugitifs, rescapés des luttes qui avaient provoqué la mort d'un nombre équivalent de Grecs et d'Arméniens.

Ces bateaux de sauvetage les déposèrent sur les sables des rivages de la Grèce. Tout cela se fit par un temps affreux de pluies abondantes. D'émouvantes photographies conservent le souvenir de barques dans lesquelles on entassait les enfants, dont la plupart ne revirent jamais leurs parents et leur famille.

On a peine à s'expliquer cette extraordinaire victoire, remportée par l'armée turque, qui pourtant, à la fin de la grande guerre, vaincue par les Alliés, épuisée, n'avait plus d'armes, plus de munitions, et à peine des vêtements, et ne semblait pas, si peu de temps après la défaite, capable d'un pareil triomphe.

Pour comprendre la portée de cet événement, on peut dire d'emblée que la victoire des Turcs n'en était pas

une seulement sur les Grecs, mais en réalité sur l'Occident, sur ses gouvernements et leur politique, qui de 1918 à 1922 particulièrement, ne s'inspira que d'intérêts matériels.

Le Traité d'armistice conclu entre les Alliés et la Turquie, à Moudros, le 10 octobre 1918, signé par l'amiral anglais Calthorpe au nom des Alliés, accordait une faveur spéciale aux Turcs en ne les désarmant pas.

Peu à peu, le général Mustapha Kémal, très populaire et très habile, rassembla les restes de l'armée vaincue. Il forma des bandes qu'il souda les unes aux autres et qui formèrent bientôt des bataillons. Il lui fallait pour cela non seulement des munitions, mais aussi des vêtements, des souliers, et bien d'autres choses encore. Par goût du lucre, les pays occidentaux expédièrent en Turquie les nombreux stocks qui restaient de la grande guerre. Mustapha Kémal se trouva ainsi appuyé, sinon directement par les gouvernements, du moins largement par des organisations commerciales et financières de l'Occident. Des relations d'affaires considérables furent établies. On pouvait aussi acheter des concessions sur toutes sortes d'entreprises de reconstructions en Anatolie. Les ressources ne manquèrent donc pas au général. Il y avait encore à disposition tous les biens, toutes les fortunes laissées par les Arméniens, morts ou déportés. Tout fut séquestré. Les envois d'Occident étaient largement payés, les affaires marchaient bon train.

Tout cela n'empêcha pas certaines puissances politiques, notamment l'Angleterre, d'être inquiétées par ce mouvement nouveau de nature nettement guerrière. On chercha à l'entraver en encourageant les Grecs à lui faire opposition. Mais ceux-ci, insuffisamment soutenus dans cette nouvelle guerre (la guerre gréco-turque de 1921-22), furent battus.

De cette victoire des Turcs sur les Grecs, il est résulté une effroyable contradiction entre l'attitude des puissances politiques occidentales et des Etats-Unis, d'une part, et la réalité nouvelle au Proche-Orient, d'autre part. En effet, par le Traité de Sèvres, du 10 août 1920, c'est l'Occident qui est le vainqueur, tandis que, en 1922, il devient le vaincu, Mustapha Kémal ayant créé une situation qui, forcément, allait annuler le Traité de Sèvres en empêchant son application. Il y eut désaccord complet entre les politiciens des Traités de Versailles et de Sèvres et ceux qui voulaient tirer les conclusions logiques de cette inextricable situation.

Cet état de choses imposait aux puissances alliées et associées l'obligation absolue de convoquer une conférence internationale pour revoir tout à nouveau les conditions d'une paix durable entre elles et la Turquie.

Cette conférence eut donc lieu en novembre 1922, à Lausanne. Elle aboutit au Traité de Lausanne du 24 juillet 1923.

Hélas, dans cette rencontre, c'est sur le plan économique que les délégués durent fatalement se placer. Il y avait deux grosses questions à résoudre : celle du sort du peuple arménien, presque entièrement exilé, puis, celle du pétrole de Mossoul.

La Délégation de Turquie, représentant le vainqueur, était doublement maîtresse de la situation, puisque, d'une part, elle avait expulsé de son territoire la malheureuse nation, et que, d'autre part, les sources de pétrole étaient sur le territoire turc.

Le pétrole, roi des matières premières, créait, par les convoitises allumées autour des concessions, des rivalités, si fortes et si tenaces, qu'il était bien difficile d'établir une unité de vues. Il fallut s'incliner devant la volonté du vainqueur. Voici le texte des fameux articles 88 et 89 du Traité de Sèvres, qui concernent l'Arménie :

« Article 88. — La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les Puissances alliées, l'Arménie comme un Etat libre et indépendant. »

« Article 89. — La Turquie et l'Arménie ainsi que les Hautes Parties contractantes conviennent de soumettre à l'arbitrage du Président des Etats-Unis d'Amérique la détermination de la frontière entre la Turquie et l'Arménie dans les vilayets d'Erzeroum, Trébizonde, Van et Billis et d'accepter sa décision ainsi que toutes dispositions qu'il pourra prescrire relativement à l'accès de l'Arménie à la mer et relativement à la démilitarisation de tout territoire ottoman adjacent à la dite frontière. »

Et maintenant, qu'a-t-on fait à Lausanne ? Un traité d'où le mot Arménie, et même celui d'Arménien sont totalement absents. La nation fut plongée dans la nuit la plus sombre de la déception et du désespoir.

Au soir d'une séance mémorable, Avétis Aharonian, premier signataire du Traité de Sèvres, s'écriait : « Nous avons été livrés, aujourd'hui, pour de l'argent. »

J'eus alors l'idée de solliciter un entretien avec l'amiral Bristol, Haut Commissaire des Etats-Unis à Constantinople et représentant de gros intérêts pétroliers. Ce diplomate, lorsqu'il était en Turquie, avait fait preuve à l'égard de chefs arméniens de sentiments généreux et avait cherché à leur rendre des services, protestant ainsi contre la politique des persécutions. Je le connaissais donc sous un jour très favorable. L'entretien me fut accordé. Je lui dis mon impression : la nation arménienne tout entière était menacée d'être sacrifiée à des intérêts matériels. « Vous avez raison, me dit-il, c'est malheureusement vrai. » A trois reprises l'amiral, très au courant de la situation, me répéta ces mêmes mots. « Alors, lui dis-je avec la hardiesse que me donnait

ma naïveté, le Turc ne cédant que devant la force, il faudrait, pour sauver l'Arménie, envoyer là-bas quelques cuirassés. Mais, comme personne ne veut risquer de recommencer la guerre, n'y aurait-il pas un autre moyen de le faire céder ? J'ai appris que vous représentiez une société qui convoite le pétrole de Mossoul. D'autre part, les Turcs ont besoin d'argent... Ne pourriez-vous pas leur parler comme un généralissime, qui dit à l'ennemi : « Si vous ne cédez pas, je tire » et déclarer : « Si vous ne consentez pas à maintenir l'article 88 du Traité de Sèvres, vous n'aurez pas un sou. »

Et l'amiral de répondre : « Je comprends votre angoissante question, mais je ne puis vous dire qu'une chose, c'est que précisément je ne suis pas généralissime. Celui-là est seul. Il n'a à craindre aucune autre autorité. Je ne suis pas seul. Si je tiens aux Turcs le langage que vous me proposez, le Turc sourira, se détournera et ira s'adresser à une société concurrente. »

Ce fut l'éclair dans les effroyables ténèbres. Mais alors, plus d'espoir, l'Arménie était perdue. Je ne puis que rendre hommage à la parfaite loyauté de ce diplomate. Quant à moi, je tenais la cause de la lâcheté des puissances politiques.

Du moment qu'à cette conférence on s'installait sur le plan économique, considéré comme supérieur à tout autre, du moment qu'il fallait ménager les Turcs pour avoir Mossoul, et que, pour avoir le pétrole à tout prix, il n'y avait rien d'autre à faire qu'à s'incliner devant leur volonté, quitte à violer toute justice, tous droits, engagements et promesses, la partie était perdue et l'Arménie sacrifiée.

Nous avions peine à accepter une telle honte et une pareille humiliation. Le délégué de la Grande-Bretagne, Sir Horace Rumbold, nous fit alors, avec franchise et

tristesse, au Professeur Edouard Naville et à moi-même, dans un entretien privé à l'Hôtel Beau-Rivage, l'aveu suivant :

« A Lausanne, on nous demande de réparer l'irréparable. Nous ne sommes pas ici pour imposer des conditions, mais pour en subir. Le Turc ne cède que devant la force. Or nous n'en avons point à lui opposer. Impossible de recommencer la guerre. On ne peut faire la guerre pour les Arméniens. Nous reconnaissons toutes nos promesses et tous nos engagements, mais nous sommes impuissants à les tenir. Il n'y a rien à faire, il faut capituler, il faut à tout prix arriver à conclure la paix. Evidemment, les Arméniens sont sacrifiés. »

En définitive, à Lausanne, c'est le pétrole qui fut le maître. *« La paix pétrolière de Mossoul mit un point final à la lutte pour la libération de l'Arménie. A diverses reprises des protestations, certes plus justifiées que jamais, furent adressées à ceux dont on espérait une réaction efficace, mais les unes après les autres, elles furent classées.... et le monde continuait à tourner. »*

Cette citation est tirée de l'ouvrage : *L'épopée du pétrole*, par Essad Bey.

D'un trait de plume, l'Arménie, ce pays habité depuis plus de trois mille ans par un peuple malheureux, était rayée de la carte. Le territoire est aujourd'hui presque entièrement désertique.....

* * *

Il est temps de revenir à des faits qui concernent l'œuvre suisse de secours aux victimes. Grâce à leur présence, à la sympathie que les rescapés provoquaient et aux bonnes volontés qui ont compris qu'il y avait là un devoir impérieux de solidarité humaine et chrétienne

qui se présentait, la grande question de justice internationale, celle des droits d'un peuple, surtout s'il est petit, faible et sans défense, est restée et a pesé sur des consciences dans notre Occident.

En 1922, les œuvres de secours, toujours dépendantes des circonstances de la politique internationale, durent, les unes et les autres, prendre de graves décisions, et parfois même, d'urgence. C'est dans cette année-là que la dépendance absolue du secours vis-à-vis de la politique a éclaté de la façon la plus évidente et la plus douloureuse.

Pour mieux saisir cette extraordinaire situation d'une œuvre poursuivie par des personnes qui n'ont aucun goût pour les problèmes d'ordre politique, il faut revenir un peu en arrière. L'arrivée en Suisse de réfugiés du Proche-Orient soulevait des problèmes fort délicats. Il s'agissait de secourir individuellement des malheureux de tous âges, sans ressources, et sans espoir de retour dans leur patrie. La libéralité en leur faveur se manifestait de façons diverses et sous la responsabilité de bienfaiteurs occasionnels. Ce fut le cas à Genève, grâce à la générosité de M. Léopold Favre. Il se faisait un plaisir de combler certains déficits. Il rendit de très nombreux et précieux services. Mais âgé, il tomba malade et son activité personnelle dans le domaine de la bienfaisance prit fin avec sa vie en avril 1922.

En outre, en 1919, des Américains s'étaient intéressés au sort de ces malheureux réfugiés en Suisse. Ils avaient créé un comité, qui nous fournissait des ressources, même assez largement. Mais ils mirent fin à leurs dons en 1920.

Les circonstances résultant, soit de la mort de M. Léopold Favre, soit de la cessation des secours américains, furent graves et inquiétantes pour tous ceux

qui avaient été mis au bénéfice de ces libéralités. Sans doute, ils trouvèrent d'autres amis, qui eurent de la peine à faire face à tant de nouvelles responsabilités. Il y avait, notamment en Suisse Romande, des personnes qui se trouvaient dans une détresse tragique. Ces réfugiés avaient horreur de la mendicité. Nous gardons le souvenir de situations douloureuses, et de jour en jour, la tâche devenait plus difficile pour se procurer le secours indispensable. Il était impossible d'exposer ces situations personnelles sans être indiscret et sans disposer de beaucoup de temps. La propagande aussi devenait de plus en plus difficile.

* * *

C'est alors que je fus amené à proposer au Comité Central de la Fédération des Comités Suisses amis des Arméniens, dont M. Léopold Favre était le président et moi-même le secrétaire général, pour faire face à cette douloureuse situation, de créer un foyer où l'on pût accueillir des réfugiés sans ressources. Il paraissait évident qu'il serait plus facile d'intéresser le public à une œuvre organisée ayant son rayon d'action, bénéficiant d'une collecte régulière et populaire, non plus en faveur de tel ou tel réfugié, mais d'un Foyer Arménien que tout le monde pourrait visiter, comme le fit un jour le président de la Confédération.

Cette proposition fut examinée. Cependant, le 4 mai 1921, le comité de la Fédération décida de s'opposer à la création d'un foyer. Cette résolution fut rédigée sous forme de lettre à mon adresse. En voici une ou deux phrases qui montrent que le problème de l'hospitalisation en Suisse de réfugiés aboutissait à une impasse : « *Relativement à votre projet de fondation d'un home pour les*

Arméniens, il est évident que ce projet répond à un besoin... En aucun cas la Fédération ne pourra prendre aucune responsabilité financière ou administrative dans la constitution de cette nouvelle affaire. Comme elle exigera un fort capital et un fond de roulement pour l'entretien, une société spéciale et un comité spécial doivent être constitués. Il serait désirable que les fonds de cette affaire fussent fournis plutôt par des Arméniens riches, car il ne faudrait pas que la recherche de ces fonds parmi les souscripteurs habituels de la Fédération risque de compromettre la collecte générale de la Fédération.»

Il fallait à tout prix chercher une issue à cette impasse. De fait, on était en présence d'une répétition de ce qui s'était produit dans la première séance de l'œuvre suisse, en septembre 1896. Les membres du premier comité avaient été unanimes à repousser le projet d'organiser une œuvre de secours en Suisse. Comme nous le disions plus haut, une société à part avait été constituée en 1896.

Et maintenant, en 1922, il fallait donc, pour la seconde fois dédoubler l'œuvre. Le Comité spécial, fondé en 1896, en vue d'accueillir des réfugiés dans notre pays avait terminé son action en 1914.

Le 13 juillet 1921, une soixantaine de réfugiés de tous âges furent accueillis dans la première maison du Foyer Arménien, achetée à Begnins (Vaud).

Ce que l'on ne pouvait pas prévoir en 1921, c'est que, un an et demi après l'ouverture du Foyer de Begnins, il faudrait, en automne 1922, se hâter de transférer le foyer à Genève, afin d'être en mesure de recevoir dans le foyer villageois le reste de l'œuvre suisse poursuivie en Asie Mineure depuis 1896.

Ce fut donc un fait vraiment providentiel que l'existence du foyer ouvert en juillet 1921, malgré l'opposition

Personnel and Pupils of Armeno-Frnis School.

Makrikeuy to sail for Switzerland

- | | |
|--|----------------------------|
| 2. Mrs. Boghossian 26ans | 44. Ergop Garakian 9ans |
| X 3. Rev. Krikor Boghossian 34ans | 45. Ardashes Stegied 11ans |
| X 4. Mik. Samuel Boghossian 27ans | 46. Marie Pehrira 10ans |
| X 5. Kisser Boghossian 4ans | 47. Arakel Panirian 9ans |
| 6. Miss Makrouhi Kaloudian (teacher) 27ans | 48. Takouhi Dikravian 7ans |
| 7. Mr. Kheahsakar Tashdjian 30ans | |
| 8. Mr. Nicheh Kaldinian " | |
| 9. Mrs. Antouahd Torounian " | |
| 10. Lechikak Yerejian (serv nt) 47ans | |
| 11. Ewaghehi Hagwan 35ans | |
| 12. Dirosai Baghian 10ans | |
| 13. Nazell Penirian 32ans | |
| 14. Stepan Kherpoutlian | |
| 15. Krikor Kherpoutlian 17ans | |
| 16. Serop Karifian 17ans | |
| 17. Levon Bekelian 14ans | |
| 18. Serap Koussipian 11ans | |
| 19. Serap Karakhanjian 11ans | |
| 20. Kavork Koussipian 16ans | |
| 21. Vahra Pehrira 16ans | |
| 22. Kerekid Oubekidjian 16ans | |
| 23. G. Isaac Dabeklian 16ans | |
| 24. Mihran Pehrira 13ans | |
| 25. Yervante Hervekian 9ans | |
| 26. Serap Serkissian 6ans | |
| 27. Mardios Boyadjian 9ans | |
| 28. Arap Boyadjian 13ans | |
| 29. Ergop Ghénian 12ans | |
| 30. P. P. P. Dadjikian 12ans | |
| 31. Khehlik Soudjountian 9ans | |
| 32. Phros Bhranisa 10ans | |
| 33. Melkon Horderian 13ans | |
| 34. Kavork Keedjian 15ans | |
| 35. Krikor Horderian 13ans | |
| 36. Voskha Yerejian 8ans | |
| 37. Edig Yerejian 8ans | |
| 38. E. Ghéhi Yerejian 15ans | |
| 39. Erazet Yerejian 11ans | |
| 40. Isak Karakhanjian 11ans | |
| 41. Onnik Hervekian 11ans | |
| 42. Vert Vahra 11ans | |
| 43. N. H. H. Karakhanjian 3ans | |

COGNISARIAT SPECIAL PARIS
 VU AU DÉBARQUEMENT
 MARSEILLE 17-12-22

[Signature]

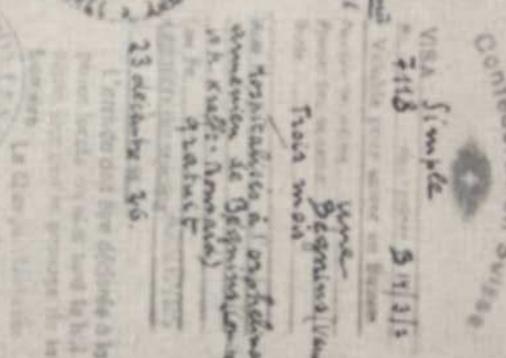
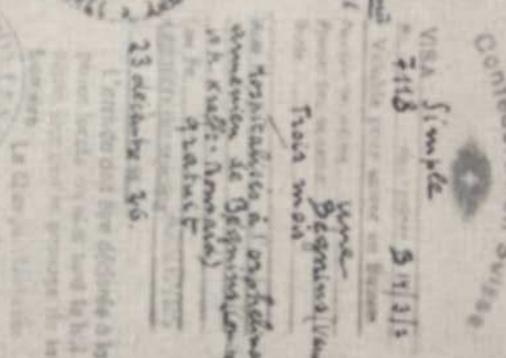
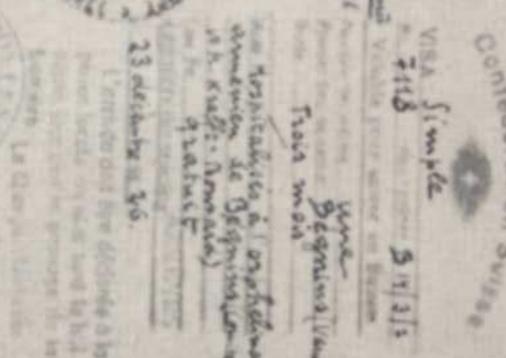
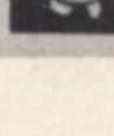
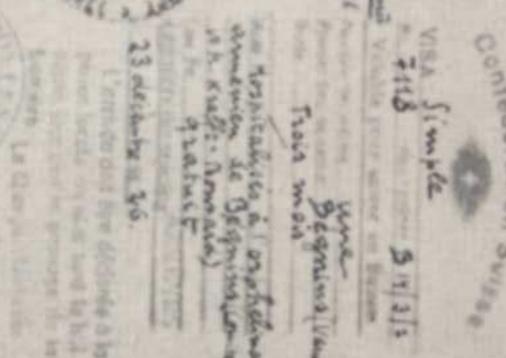


NR 43876 -
 VU AU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
 A CONSTANTINOPLE, LE 18 NOVEMBRE 1922.
 BON POUR SE RENDRE en Suisse

LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE

 2163

1^{er} passeport des orphelins
 arrivés à Begnins, le 1^{er} décembre 1922.

	Karzouhie Torounian age 9 de Tchakambak		Aram Djambazian age 10 de Teryli
	Yeghsapet Torounian 10 de Tchakambak		Vahanig Varjabedian 10 de Ezingan
	Salenig Tchalian 10 de "		Hovanoss (Garabedian) 10 de Medna Key
	Arpine Djedoussian 8 de Smidt		Rakvor Chungulian 10 de Akabazaar
	Souritoss Vateassian 8 de Constantinople		Mikhaïl Kevorkian 9 de Bardizag
	Arshalouis Yeremian 9 de Rodets		Antranig Garabedian 10 de Haypout
	Azadouhie Djiranyan 8 de Zarah		Ardavaïst Goroutchay 8 de Andrinople
	Siranouss Djiranyan 10 de Zarah		
	Anghoush Haroutunian 9 de Constantinople		
	Minos Hadjtan 8 de Tchekgiler		
	Boghos Bouloutchian 10 de Haypout		
	Hrant Pamboukhtchian 10 de Smyrne		

Passeport des orphelins arrivés en Suisse en 1926

du Comité Central de la Fédération, car c'est grâce à l'installation de Begnins que put s'opérer le sauvetage de l'orphelinat suisse, qui avait dû s'enfuir de Sivas, se réfugier provisoirement à Samsoun et enfin à Constantinople.

En automne 1922, il fallut donc ouvrir rapidement à Genève un second foyer, dans une campagne du plateau de Champel, pour y établir le groupe des réfugiés, qui avait passé un an et demi à Begnins. Je me réfère ici à d'anciennes brochures, notamment à celle qui contient des photographies des deux foyers de Begnins et de Genève. Toute l'œuvre suisse se trouvait dès lors concentrée et dépendait naturellement de l'Association fondée le 21 juin 1921 sous le nom « Le Foyer Arménien ». Les statuts contiennent 17 articles et ont été rédigés par feu M. le notaire Ernest Bonzon, de Nyon.

Les séances du comité de la Fédération et celles de l'Association « Le Foyer Arménien » n'ont jamais eu lieu séparément. Il y a eu une collaboration complète de part et d'autre. L'action avait pris fin en Orient, mais se retrouvait tout entière concentrée dans l'œuvre d'hospitalisation en Suisse.

En 1922, toutes les œuvres de secours établies en Asie Mineure durent, comme la nôtre, prendre la fuite. La plupart se réfugièrent en Grèce. Sans cet exode, des milliers d'orphelins auraient été emportés dans la tourmente. Le vieux projet d'extermination des Arméniens, dont le sultan avait commencé l'exécution, fut achevé dans ce terrible automne 1922.

Il a été poursuivi avec méthode et avec la volonté bien arrêtée de déjouer les combinaisons politico-financières de l'Occident et des Etats-Unis. La néfaste politique internationale, au mépris de toute justice, est responsable de l'anéantissement du peuple arménien, dont les débris errent à travers le monde, dans un exil douloureux et qui s'aggrave par suite de la guerre actuelle.

1943

De 1922 à 1943, l'Arménien a donc dû renoncer à attendre de son ancien gouvernement non seulement une protection, mais même une intervention ou une attention quelconque.

Celui qui a échappé aux persécutions, est exilé, dans l'impossibilité de songer à rentrer dans sa patrie, dont les portes lui sont définitivement fermées. Telle est la cruelle réalité.

Des tentatives ont été faites auprès des deux plénipotentiaires ottomans à la Conférence de Lausanne, MM. Ismet Inonu, l'actuel président de la République turque, et M. le Dr. Riza Nour, dans l'espoir de provoquer de leur part un acte généreux envers le peuple arménien. Un jour, le second Délégué nous déclara : « *Les Arméniens sont des chrétiens, ce sont vos frères ; il y a assez longtemps que vous faites des discours en leur faveur, montrez donc une fois que vous pouvez passer des paroles aux actes ; ils sont à vous ; ils sont chez vous ; prenez soin d'eux ; pour nous, il n'y a plus de question arménienne* ».

Au nom d'une politique nationaliste intransigeante, les Délégués ont repoussé toutes ces sollicitations, si désintéressées qu'elles fussent. La situation devenait tragique. Dans notre pays, — j'aime à le rappeler, avec un respect profond et une grande reconnaissance — c'est le regretté conseiller fédéral Giuseppe Motta, qui, en 1924, dans son discours de clôture de la V^{me} Assemblée de la Société des Nations, dont il était le président, fit cette déclaration :

« Permettez-moi de toucher une minute à un point spécial, celui de l'Arménie, j'ai eu mardi soir le privilège de visiter l'asile pour les enfants arméniens, que la générosité de quelques philanthropes a institué à Begnins, dans le canton de Vaud. J'y ai vu quelques dizaines d'enfants, garçons et fillettes. Chacun de ces enfants est une tragédie vivante. Ces enfants n'ont pas d'état-civil. Ils ont vu parfois leurs pères, leurs mères, leurs grands-parents tomber assassinés. Ils sont éduqués et instruits dans leur langue. Ils sont beaux de la beauté de leur race et de leur martyre. Lorsqu'ils me virent, ils entonnèrent le chant national de mon pays : O Monts indépendants ! Leur condition m'a ému jusqu'aux entrailles. J'ai quitté le foyer de Begnins en me promettant à moi-même que, président de la V^{me} Assemblée, je crierais encore une fois à la face du monde la détresse de nos frères et le devoir de les secourir. Heureux nous tous si l'effort de la Société des Nations, guidé par l'énergie et par la noblesse de ce très grand apôtre qu'est le docteur Nansen, peut enfin leur trouver un foyer national! »

La malheureuse Société des Nations fut mise dans l'obligation de ratifier le Traité de Lausanne. Quelques essais ont été tentés pour que cette autorité suprême ne se compromît pas en confirmant l'abandon d'un peuple petit, et faible, en dépit de ses droits les plus incontables.

Nous avons déjà éprouvé bien des déceptions depuis le jour même de sa première séance. Il était apparu très tôt en effet qu'elle se laissait dominer par l'influence d'habiles politiciens et par celle d'une finance occulte, mais puissante. C'est pourquoi nous ne fûmes pas surpris de voir la Société des Nations ratifier le Traité de Lausanne.

Un essai fut entrepris auprès de l'Union Internationale des Associations pour la Société des Nations, à l'occasion de sa VIII^{me} assemblée à Lyon, en juin et juillet 1924. Une proposition nette fut présentée au nom de la Délégation de l'Association Suisse, et fut votée, à l'unanimité moins une voix (celle de la Turquie) :

« La V^{me} Assemblée :

1. *Constate avec regret que, malgré les votes successifs et unanimes de la Société des Nations, la question arménienne, loin d'avoir été réglée par le Traité de Lausanne, reste au contraire ouverte et attend encore sa solution ;*
2. *Souhaite que le problème arménien soit au programme de l'Union des Associations pour la Société des Nations jusqu'à ce qu'une solution conforme à la justice et au droit des peuples lui soit donnée ;*
3. *Demande à l'opinion publique, comme à tous les gouvernements, de soutenir et de développer le secours indispensable à des milliers de réfugiés et à plus de 100.000 orphelins. »*

Tout cela ne servit à rien. L'Union Internationale laissa tomber cette décision, devenue lettre morte, L'Association Suisse garda le silence comme les autres.

Il n'y avait à ce moment plus rien à espérer d'une action politique. Pour marquer la gravité de cette défaite, je tiens à rappeler le souvenir d'une dernière conversation que j'eus avec une vaillante patriote et écrivain arménienne, dont le nom fut aimé et respecté de tous ceux qui l'ont connue. Réfugiée dans un sanatorium de Leysin, Mme Théotig, loin de sa famille et de son peuple auxquels elle s'était sacrifiée, me voyant inquiet à son sujet, s'écria, deux jour avant sa mort : « *Ne vous préoccupez pas de mon sort, je vais mourir, mais préoccupez-vous de l'Arménie, qui elle, ne doit pas mourir.* » C'était le 30 décembre 1921.

Puis en mars 1922, M. H. La Fontaine, sénateur de Belgique, terminait sa préface à la brochure *L'Heure de l'Arménie* par ces mots : « *L'heure est solennelle. Les gouvernements ont une dernière occasion d'échapper au jugement sévère des générations futures. Le salut de l'Arménie sera le signe manifeste de la probité internationale.* »



Le Délégué d'une des grandes puissances nous conseilla de nous adresser aux Eglises.

Celles-ci ont-elles fait leur devoir ? Question délicate. Reconnaissons que c'est en grande partie des membres d'églises qui ont alimenté les caisses de secours, tout particulièrement celles de l'œuvre suisse. Mais les églises, officiellement, en leur nom et sous leur responsabilité, ont-elles fait vraiment leur devoir, comme elles auraient dû et pu le faire. Il me serait facile de citer quelques exemples encourageants, parce qu'ils étaient la manifestation d'une paroisse, de son conseil, de son assemblée générale. Avec une profonde gratitude, il faut les remercier. Elles ont contribué à sauver l'honneur de l'Occident.

Mais n'allongeons pas. Il s'agit ici d'actes de conscience et de cœur individuel ou collectifs; nous laissons donc à chaque autorité ecclésiastique, en Suisse et à l'étranger, le soin de réfléchir, dans les circonstances présentes surtout, et de se demander jusqu'à quel point elles ont compris leur responsabilité dans ce triste passé.

Nous avons eu, à plus d'une reprise, l'occasion de constater que de jeunes pasteurs avaient pu faire toutes leurs études dans les facultés de théologie de nos pays, sans qu'on leur eût jamais parlé des événements dont

ils étaient les contemporains et qui aboutissaient à l'extirpation du christianisme de toute l'Asie Mineure, de ce pays où le premier missionnaire, l'apôtre Paul, avait semé les germes.

* * *

Voici un court extrait du discours de M. Gustave Ador, ancien président de la Confédération suisse, à la V^{me} Assemblée de la Société des Nations, le 8 septembre 1924 :

« Deux mots seulement pour vous dire que la Suisse, a toujours, pour sa part, témoigné la plus grande sympathie à ces malheureux, et que la charité privée, comme intervention officieuse, est venue largement à leur secours. Ils s'est constitué en Suisse et à Genève des Associations Philarméniennes et la Suisse a dû prendre à sa charge les malheureux orphelins de Sivas, qui avaient été transportés à Samsoun et à Constantinople ; ils sont maintenant réfugiés et hospitalisés à Begnins, dans le Canton de Vaud, où ils sont élevés aux frais des associations philarméniennes suisses. La Suisse contribue ainsi, pour sa part, autant que faire se peut, à préparer l'avenir du peuple arménien en donnant à cette jeunesse malheureuse, à ces enfants, soit qu'ils retournent plus tard dans leur pays ou qu'ils n'y retournent pas, une instruction, une éducation et une formation professionnelle qui leur permettront de se tirer d'affaire et de vivre honorablement. »

C'est bien là où nous en sommes à la fin de 1943. La citation ci-dessus indique effectivement et très clairement le cadre dans lequel tous nos efforts ont dû être poursuivis par la force des circonstances, pendant ces 25 ans.

Evidemment, nous espérions autre chose. La déception a été grande lorsqu'il fallut abandonner complètement Begnins, alors que nous espérions fermement, grâce à des secours suffisants venant surtout de patriotes arméniens, maintenir dans notre pays ce centre d'éducation et arriver à créer une institution semblable à celles de Venise et de Jérusalem. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui encore nos jeunes exilés n'ont obtenu en Suisse aucun droit officiel. Tout leur sort se résume dans ce mot : « Tolérance ». C'est ainsi que sans avoir le droit légal de travailler, leur permis de séjour signale nettement le fait qu'il leur est interdit d'accepter un emploi. Je m'empresse d'ajouter que nos jeunes gens peuvent quand même travailler à Genève, moyennant entente entre le patron, le Département de Justice et Police et moi-même. Le département consent à donner alors une déclaration par laquelle il est entendu qu'il ne s'oppose pas à ce que tel employeur occupe un de nos jeunes gens, qui lui convient particulièrement.

Il m'est agréable de dire ici que la plupart de nos pupilles méritent entièrement la confiance qui leur est accordée.

Plusieurs d'entre eux ont déjà des années de service dans la même maison. Que de fois j'ai entendu leurs patrons leur rendre le témoignage le plus encourageant. Sans doute, il y a eu de temps à autre des déceptions. Mais il m'est arrivé de constater que la vitalité arménienne l'emportait. Tel ou tel a su tirer profit d'utiles expériences. Il s'est ressaisi et donne à nouveau bon espoir.

Une reconnaissance profonde doit être témoignée aux autorités du canton de Genève, qui, par leur sympathie, nous ont beaucoup facilité la tâche. Il y a une protection que Genève aime accorder, car le souvenir

du « refuge » reste vivant dans les cœurs. A Berne, il m'a été dit plus d'une fois combien l'institution du Foyer Arménien devait se féliciter de jouir de l'hospitalité de Genève. Les expériences faites dans d'autres cantons ne peuvent que confirmer ce jugement favorable.

Un fait récent le prouve. C'est l'appui que plusieurs de nos jeunes gens ont obtenu quand ils ont manifesté l'intention de se marier. Onze mariages ont été contractés dans ces deux ou trois dernières années. Avec quel intérêt et quelle affection nous formons des vœux profonds pour ces jeunes familles. Deux mariages ont eu lieu entre des jeunes gens élevés tous deux au Foyer. Ils sont donc tous deux des sans-patrie. Nos autorités n'ont pas hésité à les encourager. Par contre, dans les autres cas, nos jeunes gens ont épousé des Suissesses, ou une jeune fille est devenue l'épouse d'un citoyen suisse. L'union conjugale profite forcément de la protection accordée à l'épouse, qui reste suisse. Dans ce cas, le mari seul est sans-patrie ; mais il y a sécurité politique pour l'épouse et, le cas échéant, pour l'enfant, qui ont tous deux des papiers réguliers. Le mari et père en profite indirectement.

Très souvent, on me demande pourquoi ils ne sont pas naturalisés suisses. Comme je l'ai dit plus d'une fois, cette question a été souvent débattue. Pour le moment, il n'y a rien à faire ; il n'est pas possible de demander une pareille exception pour nos enfants : cela créerait des précédents, sur lesquels des milliers d'étrangers pourraient s'appuyer pour solliciter la même faveur. Nos autorités doivent penser à beaucoup de choses et prévoir des conséquences, dont le public n'a aucune idée. Il faut tout d'abord s'assurer qu'il y a des garanties solides d'assimilation. Il n'est pas possible, surtout à l'heure actuelle, de donner des passeports, si j'ose dire,

en vue de l' « exportation ». L'exilé, muni d'un passeport suisse, cherchera presque inévitablement du travail dans un autre pays, mais la Suisse n'en restera pas moins politiquement responsable. Quelle est la commune ou le canton disposé à accepter un pareil engagement en faveur de Suisses à l'étranger, n'ayant d'autre lien avec leur patrie adoptive que l'image des années où elle fut leur refuge plus ou moins forcé. Sans doute, un souvenir reconnaissant restera dans leur cœur, mais il passera avec celui qui l'aura gardé, cependant que nos autorités seront tenues de recevoir les malades ou les indésirables qui leur seraient retournés par le pays où cette famille se serait établie. Le problème du sort de tel de nos jeunes gens se complique encore quand il s'agit de santés délicates. Nous avons même des cas où tel de nos protégés ne sera peut-être jamais en état de conquérir une pleine indépendance matérielle. Il y a là des questions complexes qui nécessitent, on le voit, le maintien d'un foyer-refuge, aussi longtemps que possible ; à son défaut, il faudra le foyer moral, tenu par des personnes dévouées, résolues à ne pas abandonner une jeunesse que la Suisse s'est moralement et même matériellement engagée à protéger. La naturalisation suisse sera dans bien des cas la seule solution possible. Toute candidature devra être examinée pour elle-même, une mesure générale ne pouvant être envisagée. Cela nous amène à cet aveu : Nous comptons sur la fidèle sympathie de ceux qui ont soutenu notre œuvre jusqu'à maintenant ; nous aimerions en voir augmenter le nombre, car il y a eu beaucoup de décès parmi eux, des abandons aussi ; et il y a présentement la légitime concurrence des sans patrie qui, chaque jour, arrivent en Suisse et compliquent la grave situation et la lourde tâche dans lesquelles nous devons nous débattre.

L'attention, déjà si fort sollicitée pendant cette guerre par le souci que donnent les réfugiés, le sera longtemps encore dans l'après-guerre. C'est pourquoi, nous gardons confiance. Les cœurs doivent rester ouverts, les volontés doivent être stimulées, les consciences éclairées par les événements que nous avons rappelés dans les pages précédentes et qui montrent à quel point la solidarité humaine oblige les chrétiens d'Occident à partager les conséquences des crimes commis par les organisations internationales politiques et financières.

Je me permets d'espérer que ceux qui prendront la peine de lire ces pages, de lire entre les lignes, comprendront à quel point les affaires politiques sont aussi les nôtres, tant il est vrai que nous sommes solidaires et dépendants les uns des autres. Dans tant de pays on n'a pas su développer l'esprit civique, on laisse aller, on laisse faire. C'est fort grave et surtout dangereux. Les millions de nos contemporains, qui souffrent dans le deuil et dans l'angoisse, commencent à comprendre combien il est coupable, dans chaque pays particulier, comme sur le terrain international, de ne pas réagir contre les menées de pouvoirs, souvent occultes, dont les méfaits s'accomplissent au préjudice de nous tous.

• • •

Revenons à notre œuvre. Qu'on me permette d'ajouter que nous avons et que nous aurons à secourir encore d'autres réfugiés arméniens qui sont arrivés sous leur propre responsabilité et qui, dans leurs difficultés, très grandes parfois, auront besoin de recourir à l'amitié traditionnelle de ceux qui se sont unis pour fonder « Le Foyer Arménien ». Que l'on comprenne bien que

par « foyer », il ne s'agit pas seulement d'une maison-refuge à entretenir, mais qu'il s'agit surtout de maintenir un état d'esprit qui permettra aux victimes de la première des nations entièrement sacrifiée à la politique internationale d'aujourd'hui, de rencontrer un peu de sympathie, de compréhension et d'appui moral ou matériel.

Je ne doute pas qu'en Suisse, surtout si notre pays échappe aux horreurs de la guerre et n'en doit subir que les conséquences et les sacrifices économiques, il se produira, par reconnaissance et par solidarité humaine, des interventions suffisantes pour ces malheureux.

Ceux qui, dans les années prochaines, s'occuperont des réfugiés feront, sans nul doute, les mêmes expériences que nous. Il y eut une période, entre autres, où il nous fallait chaque année environ Frs. 25.000 pour la pension de malades tuberculeux dans les sanatoria de Leysin et de Montana. La situation est différente aujourd'hui ; ces réfugiés sont ou décédés, ou guéris. Toutefois, il nous reste la charge d'autres malades. Il y a de nombreux cas de troubles nerveux résultant de chocs qui remontent à la première enfance. Dans notre petit cercle, nous avons eu pendant ces vingt dernières années à pourvoir aux difficultés morales et financières d'une dizaine de cas graves d'aliénation mentale. Après la guerre, il faudra compter davantage encore avec des faits semblables.

Que ceux qui s'intéressent aux réfugiés d'aujourd'hui s'arment de sympathie et surtout de persévérance!

Tout cela nous oblige à tenir envers et contre tout, et à poursuivre notre tâche avec une constance redoublée.

Nous adressons ici l'expression de notre profonde gratitude, tout d'abord au nom de ceux qui ont bénéficié de cette œuvre, puis au nom de ceux qui en portent la responsabilité. Dans deux ans, elle célébrera son cinquantenaire. Que tout donateur soit convaincu que ses offrandes ont été un bienfait et qu'elles ont été utilisées au mieux des intérêts de ceux auxquels elles étaient destinées. Du bien a pu être accompli, malgré que les moyens aient été insuffisants pour réaliser ce que nous avions espéré accomplir en fondant une école et en augmentant le nombre des orphelins hospitalisés.

Cependant ce n'est pas à nos donateurs habituels que pourrait s'adresser le moindre reproche, mais plutôt à ceux qui ont fait opposition, même depuis le début ; c'est aussi aux Arméniens fortunés, — il y en a pourtant quelques-uns — qui, pour des raisons que je n'ai pas à développer ici, se sont tenus à l'écart et n'ont pas su ou pas voulu nous aider. Les Arméniens comme les autres peuples sont divisés entre eux, c'est un grand malheur. Ils n'ont pas compris la nécessité absolue de l'union sacrée; ils n'ont pas envisagé, d'un commun accord, leur devoir vis-à-vis de l'Arménie, et de sa mission dans le monde. Leur manque d'unité a toujours été déplorée de tous ceux qui cherchaient à les aider dans leur malheur et dans leur abandon. Quoiqu'il en soit, la cause du malheur arménien doit être cherchée avant tout dans la politique internationale. C'est elle la grande coupable. Ne parlons pas des cruautés... La responsabilité de cette effroyable injustice incombe à l'Occident et aux Etats-Unis.

« Les Arméniens, me disait en 1920, le député Franklin-Bouillon, sont les victimes de la politique, dans le jeu de laquelle ils ont été traités comme des pions dans un jeu d'échecs. Quand on a besoin d'eux, on n'hésite pas à les utiliser, puis quand ce n'est plus le cas, et qu'ils deviennent gênants, on les abandonne et on les sacrifie. »

.....??

Des points de suspension ! Des points d'interrogation ! par quel autre signe pourrions-nous caractériser le moment actuel. Tout, absolument tout, n'est-il pas en suspens ? Et quand vous posez une question, qui donc peut vous répondre ? Tous les peuples en sont là, et tous sont contraints d'attendre avec patience, autant que possible. Seulement il faut une patience non pas négative, mais positive.

Evidemment, chacun de nous personnellement est dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit pour sortir de cette situation. Ce n'est toutefois pas une raison pour ne rien faire. Les victimes sont là. Dans ce domaine, chacun peut faire quelque chose. Quand vous témoignez la moindre sympathie et que, si vous le pouvez, vous l'accompagnez d'une offrande, même très modeste, vous accomplissez un acte dont vous ne pouvez pas calculer la portée. N'oubliez pas qu'une main tendue dans le malheur à quelqu'un qui se voit abandonné dans sa misère est un acte constructeur sur le terrain moral et peut devenir un grand bienfait. Vous n'avez pas à vous préoccuper des conséquences, vous les ignorerez peut-être toujours.

Sur l'initiative d'un pasteur de la campagne vauchoise, il nous est parvenu, il y a quelques jours, 500 kilos de pommes de terre pour le Foyer. Le service rendu est très apprécié et nombreux sont ceux qui pourraient en faire autant.

Nous avons eu, depuis 1922, 174 orphelins, arrivés en Suisse après avoir fui leur pays. Parmi eux, 101, soit 65 garçons et 36 filles, ont pu être placés hors de Suisse. Ils sont actuellement en France, en Belgique, en Espagne, en Allemagne, en Grèce, au Maroc, en Turquie, aux Etats-Unis, au Brésil, en Argentine, au Paraguay, en Uruguay, en Iran, en Syrie, en Egypte. Voilà qui donne une idée de ce qu'est la dispersion d'un peuple auquel on a ravi sa patrie.

Combien cela me rappelle les fortes impressions éprouvées lors de mes tournées de conférences en Europe, en Egypte, en Palestine, au Proche-Orient et surtout aux Etats-Unis, où se trouvent les plus grands groupements de réfugiés. J'eus l'occasion de les visiter pendant un hiver, dans les principales villes de New-York à Los Angeles et à San Francisco. J'ai vu l'angoisse et les larmes des parents et des grands-parents à la pensée que les jeunes oublieraient peut-être un jour l'Arménie...

Dans nos archives, nous avons en outre quelque 250 dossiers de réfugiés avec lesquels nous avons été personnellement en relations et qu'il a fallu secourir plus ou moins, suivant les circonstances.

Ceux qui sont domiciliés à Genève et que nous aimons à suivre sont au nombre de 73. Heureusement, la plupart d'entre eux se tirent d'affaire sans secours. Mais il arrive que les circonstances changent. Ils sont alors conduits à nous les exposer avec l'espoir d'obtenir un appui. Par contre, il y en a qui, pour raison de santé, sont un sujet de grande préoccupation. Tous sont bloqués à Genève. Deux seulement ont un droit de séjour dans le canton de Vaud. Ils sont aussi bloqués. Par exception, il y en a deux autres hors de Genève, un dentiste à Bâle et un médecin à Leysin, mais l'un et l'autre n'ont pu obtenir droit de séjour dans ces deux cantons que parce

qu'ils y étaient désirés à cause de leurs capacités. Toutefois ces cantons ne leur ont accordé un droit de séjour qu'à la condition que Genève leur conserve leur permis genevois et s'engage à les reprendre d'un jour à l'autre dans notre cité.

* * *

Des points de suspension et d'interrogation. Cela veut dire que nous devons nous taire. Mais je tiens à rappeler ici que l'Oeuvre suisse, dont il est question dans ces pages, est née d'une protestation contre l'injustice. Elle est une réaction de la conscience populaire, et non pas un appel à la charité, dans le sens d'aumône. Mais voici notre vœu, c'est que le traité d'après-guerre soit élaboré par des hommes sincères et des patriotes personnellement désintéressés. Des patriotes et non des partisans, non des embrigadés dans une coalition quelconque !

Nous souhaitons qu'ils soient des hommes respectueux, non seulement des grands et des forts, mais aussi des petits et des faibles. Respectueux des peuples que l'on ne consulte pas et qui forment aujourd'hui la triste et douloureuse armée des victimes innocentes. Il nous faut des hommes en un mot, animés d'un autre esprit et qui travaillent pour répondre, non seulement à l'appel de leur peuple, mais de Celui qui seul a vaincu le monde. Le vœu le meilleur, c'est que ceux qui essaieront de rétablir un peu d'ordre et de paix soient des hommes ayant reçu une vocation d'en haut.

*Oui, les ténèbres couvrent la terre
et l'obscurité couvre les peuples,*

Esaïe 60. 2.

Hélas... jusques à quand ?

Mais Jésus a dit : *« Je suis la lumière du monde ».*
Jean 8. 12.

Permettez-moi, pour terminer, d'évoquer une magnifique tradition, une légende sacrée pour tout Arménien, surtout pour celui qui est conscient de ses origines et de sa mission : A l'époque du Christ, raconte l'historien Eusèbe, le roi d'Arménie Abgar envoya deux de ses serviteurs à Jérusalem pour dire à Jésus : « J'ai appris que tu étais persécuté en Palestine, viens dans mon pays, je t'offre l'hospitalité dans ma ville. Elle est petite, mais propre, et je t'assure de toute ma protection ».

Le Christ aurait fait répondre au roi d'Arménie : « Il n'est pas dans ma mission de me rendre dans ton pays, mais je t'enverrai deux de mes disciples, qui t'apporteront mon message ».

La tradition raconte que ces deux disciples furent Thaddée et Barthélémy, deux apôtres, dont le souvenir est rappelé, depuis bientôt deux mille ans sur toutes les pièces officielles, qui émanent des autorités politiques et ecclésiastiques de la nation arménienne. Protéger Jésus et se mettre sous sa protection, tel fut le vœu du roi.

Dieu veuille envoyer de ses disciples vers la nation malheureuse et dispersée. Puisse-t-il déléguer aussi des hommes, avec une vocation semblable à celle de Thaddée et de Barthélémy, auprès de tous les gouvernements de notre pauvre monde !

A. KRAFFT-BONNARD, pasteur

Président de l'Association

„Le Foyer Arménien“

Président de la Ligue internationale
philarménienne.



Les orphelins au Foyer de Begnins - Juin 1927

Les exilés



Anker.

L'air national

Brochures du même auteur

- 1919 **Suisse et Arménie**, le passé et l'avenir de l'œuvre suisse en Arménie. (Traduit en allemand).
- 1920 **Suisse et Arménie**, 1919-1920.
- 1921 **Et l'Arménie... ?**
- 1921 **Sans Foyers !** Le cri de détresse de l'Arménie.
- 1922 **L'Heure de l'Arménie**, avec préface de H. La Fontaine, sénateur de Belgique. (Traduit en allemand et en danois).
- 1923 **Sivas-Samsoun-Constantinople-Begnins**, un orphelinat arménien.
- 1923 **L'Arménie à la Conférence de Lausanne.**
- 1924 **Arménie, Suisse et Société des Nations** en 1924.
- 1925 **Ecole arménienne**, Begnins et Genève.
- 1925 **Discours à la Conférence du Christianisme pratique à Stockholm.**
- 1926 **L'Exil arménien**, avec une introduction du Professeur Frédéric Macler.
- 1922 **Album de l'Ecole arménienne**, Begnins et Genève.
- 1928 **Le Problème arménien : Comment il se pose aujourd'hui ?** Revue : Le Christianisme social.
- 1928 **La tuberculose et la jeunesse arménienne.**
- 1930 **Arménie, justice et réparation.** (Trad. en allemand).
- 1931 **Dix ans après l'Ouverture du Foyer arménien de Begnins.**
- 1932 **Pourquoi un Foyer arménien en Suisse ?**
- 1932 **Et l'Arménie, un devoir ancien et toujours urgent.**
- 1933 **Faut-il abandonner ?**
- 1934 **Sans Patrie, seuls sur la terre.**
- 1935 **Pétrole, Arménie, Orphelins.** (Traduit en allemand).
- 1936 **« Premièrement... ».** (Traduit en allemand).
- 1937 **Le Rocher de Planajeur...** (Traduit en allemand).
- 1938 **Impasse... Jusques à quand ?** (Traduit en allemand).
- 1939 **Sentinelle, que vois-tu ?** (Traduit en allemand).
- 1940 **Acta non Verba.**
- 1941 **Au secours des grands blessés de la politique internationale.** (Traduit en allemand).
- 1941 **Une déception, un espoir, un témoignage à propos des événements en Orient.** (Traduit en allemand).
- 1942 **Le problème des Sans-Patrie.** (Traduit en allemand).
- 1944 **Les cinq étapes d'un drame, 1878 à 1943.**

